Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260327-D20260327_10-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	21	23

Vote
Approbation à l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 27 Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 23/03/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/03/2026.

Présents : M. NICOLAS Frank, Mme PHILIPPE Christelle, M. Didier LE BLIMEAU, Mme ROLLAND Anne-Sophie, M. LE CORRE Renaud, Mme MILLION Line, M. JUSTOM Philippe, Mme AMIOT Clémence, M. TIBULLE Lionel, Mme CHAPPEY Angélique, M. LE MOUELLIC Mickaël, Mme LETULLE Elodie, Mme JUBIN Stefanie, M. RIBLER Pascal, Mme CADIO Evelyne, M. LE NEZET Didier, Mme ETTEL Gwenaelle, M. BIGOT Pierre, Mme LEROC Céline, M. LE CALVE Ludovic, Mme HASCOET Solène.

Absents excusés : M. GOUADEC Patrice a donné pouvoir à M. NICOLAS Frank, M. CONGUISTI Yvan a donné pouvoir à M. BIGOT Pierre.

A été nommé secrétaire : Mme ROLLAND Anne-Sophie.

D20260327_10 - Convention intercommunale cafés-parents

Rapporteur : Mme Christèle PHILIPPE

Le diagnostic territorial de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028 a permis d'identifier les ressources, les besoins et les enjeux du territoire et de définir un plan d'actions pour une durée de 5 ans. Ce plan d'actions est articulé autour de cinq axes :

- ✓ La petite enfance, l'enfance et la jeunesse
- ✓ La parentalité
- ✓ L'accès aux droits
- ✓ L'animation de la vie sociale
- ✓ Le handicap

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), les communes conviennent de mettre en œuvre des « Café Parents ».

Le déploiement des « Cafés Parents » mutualisés pour les habitants (parents et figures parentales) des cinq communes répond à plusieurs objectifs :

- Soutenir la parentalité
- Renforcer et valoriser les compétences parentales dans un esprit de bienveillance et non-jugement
- Améliorer la relation Parent-Enfant
- Créer du lien social entre parents : permettre aux parents de se rencontrer, d'échanger leurs expériences, de partager des ressources, de rompre l'isolement et de tisser un réseau d'entraide.
- Favoriser le dialogue entre parents et professionnel : offrir un lieu où des professionnels peuvent répondre aux questions et écouter les préoccupations des familles.
- Offrir un espace d'expression libre, bienveillant et convivial pour permettre aux parents de parler de leurs difficultés, de leurs préoccupations ou réussites dans un cadre sécurisant et non formel.
- Renforcer la coéducation entre familles et professionnels pour mieux accompagner les enfants.
- Informer les parents des ressources du territoire

La ville de Kervignac sera la commune-support pour ce projet. Une convention intercommunale fixe les modalités de cette coopération. Le projet de convention est joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260327-D20260327_10-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention intercommunale relative à la mise en place des « Cafés Parents »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce projet ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Frank NICOLAS
Maire de Merlevenez

